

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Sécurité Risques et Crises

Nos ref : CR/2016-211

Madame HAEGEMAN

Présidente de l'association « Les Escardiens »

114, avenue du Platier
62215 OYE-PLAGE

Lille, le **27 AVR. 2016**

Madame la Présidente,

Par courrier reçu le 11 avril 2016, vous m'avez transmis vos observations faisant suite à la réunion du comité de concertation du 21 mars 2016, concernant le projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de Oye-Plage à Gravelines, et je vous en remercie. Celui-ci sera intégré au bilan de la concertation, pièce constitutive du dossier de PPRL.

Les éléments que vous développez au sein de votre courrier sont relatifs à l'entretien et à la gestion du cordon dunaire sur la commune de Oye-Plage. Sur ce point, la DDTM du Pas-de-Calais pourra vous apporter des éléments d'information. En effet, le PPRL n'a pas pour vocation de constituer un programme de travaux, en particulier sur les ouvrages de protection, qu'il s'agisse de digues ou de cordons dunaires.

Vous indiquez également que le PPRL a pour but « l'évacuation du lotissement » des Escardines. Je tiens à vous préciser que le PPRL a pour objectif de réglementer de manière pérenne les usages du sol dans les zones concernées par des risques afin d'éviter leur aggravation. Il a également pour but de définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde visant à la sécurité des personnes et à l'organisation des secours en cas de survenance de l'événement. Enfin, il vise à réduire la vulnérabilité de l'existant afin d'améliorer la sécurité des occupants des biens considérés.

Je n'ai pas relevé de remarque particulière concernant le contenu du dossier de PPRL, qui vous a été présenté le 21 mars dernier. Ce dossier étant en cours de finalisation dans l'optique des consultations officielles, en application des articles L. 562-3 et R. 562-7 du code de l'environnement, il vous sera transmis très prochainement dans ce cadre.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma vive considération.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,



Philippe LALART

Copie à : DDTM du Nord / Délégation Territoriale des Flandres
DDTM du Pas-de-Calais